

Aperçu de la session

Session d'automne,
12 – 30 septembre 2022

c/o Société des employés de commerce
Reitergasse 9
Postfach
CH-8021 Zurich






info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»


Avant chaque session parlementaire, les associations d'employés et associations professionnelles indépendantes de la plateforme donnent des recommandations sur une sélection de dossiers. Des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettent aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.





Vue d'ensemble

CONSEIL NATIONAL

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	22.3865	Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite	19.09.2022	Approbation
	22.3792 22.3818	Session extraordinaire relative au pouvoir d'achat	21.09.2022	Rejet
	22.3878	Rapport et stratégie sur l'augmentation de la proportion de femmes dans les professions MINT	29.09.2022	Rejet
	22.3872	Divergences entre le droit suisse et le droit européen en matière de protection des travailleurs	29.09.2022	Approbation
	16.442	Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail	30.09.2022	Rejet

CONSEIL DES ETATS

	N°	Objet	Consultation	Recommandation
	22.3391	Positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière comme partie intégrante de l'espace suisse de formation	19.09.2022	Approbation

	22.3864	Introduire un mécanisme de «chèque fédéral» pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat	21.09.2022	Entrer en matière
	22.3377	Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité	22.09.2022	Approbation
	22.3803 22.3861 22.3799	Session extraordinaire relative au pouvoir d'achat	26.09.2022	Rejet
	22.036	Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique)	28.09.2022	Approbation

Argumentaire

CONSEIL NATIONAL

19.09.2022



22.3865 Motion déposée au Conseil national (CER)

Encourager la poursuite d'une activité lucrative, sur une base volontaire, après l'âge ordinaire de la retraite

Examiner des incitations supplémentaires pour les groupes de revenus.

L'intervention prévoit des allègements fiscaux pour le travail après l'âge de référence afin d'inciter à la poursuite du travail. La plateforme soutient l'objectif d'un départ à la retraite flexible. La réforme actuelle de l'AVS prévoit certaines incitations à poursuivre le travail, et celles-ci ont également un effet sur les revenus bas. La présente intervention serait surtout attrayante pour les revenus plus élevés, mais il n'est pas clair pour quels groupes de revenus ni pour quelles activités. De plus amples clarifications sont requises pour mieux étayer la demande en tant que complément au projet actuel de l'AVS. Il serait éventuellement opportun de transformer l'intervention en postulat.

21.09.2022

Session extraordinaire relative au pouvoir d'achat



22.3792 Motion déposée au Conseil national

Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement

Rejet.

et



22.3818 Motion déposée au Conseil national

Compensation du renchérissement pour les rentes AVS par le biais du plafonnement de la croissance des dépenses.

Rejet.

Généralement, le Conseil fédéral ajuste les rentes AVS tous les deux ans pour tenir compte de l'évolution des salaires et des prix. Les rentes sont adaptées plus tôt si le renchérissement dépasse 4% en l'espace d'un an. Cette adaptation se fait sur la base de ce que l'on appelle l'indice mixte, qui correspond à la moyenne de l'indice des salaires et de l'indice des prix. La dernière révision a été effectuée le 1^{er} janvier 2021. Une adaptation conformément à l'indice mixte en janvier 2023 serait donc le cours normal des choses. Une focalisation unilatérale sur le renchérissement, alors que celui-ci a été minime, voire négatif, pendant un certain temps, n'est pas appropriée, même en cas de financement par des dépenses publiques «superflues».

29.09.2022



22.3878 Postulat déposé au Conseil national (CSEC)

Rapport et stratégie sur l'augmentation de la proportion de femmes dans les professions MINT

Il existe suffisamment de rapports, il faut en tirer les bonnes conclusions.

Ce sujet est récurrent au Parlement depuis plus de 15 ans. Le Conseil fédéral a publié en 2010 un rapport sur la pénurie de personnel qualifié dans les professions MINT et y a également abordé la situation concernant le personnel qualifié féminin. Celle-ci s'est quelque peu améliorée dans le domaine des TIC, mais en Suisse, les conditions de base sont restées (quasiment) identiques: la prospérité et les rôles des sexes n'ont que très peu changé. Ceux-ci sont considérés comme les principaux moteurs dans le choix de la formation ou de la filière d'études. Autrement dit, dans les pays où les femmes basent leur choix professionnel sur des considérations financières, les professions MINT sont plus souvent choisies. Cela peut s'expliquer par la pauvreté et/ou les stéréotypes. L'égalité au travail et dans la prévoyance peut constituer un pas important dans cette direction. Du point de vue de la plateforme, c'est sur ces leviers qu'il faut agir en Suisse.



22.3872 Postulat déposé au Conseil national (CSEC)

Divergences entre le droit suisse et le droit européen en matière de protection des travailleurs

Approbation.

Une vue d'ensemble des différences dans le domaine de la politique sociale et la politique des employés, comme l'exige le postulat 21.3821, crée une base importante pour la prise de décision dans la politique européenne et en particulier pour les questions institutionnelles controversées.

30.09.2022



16.442 Iv.Pa. déposée au Conseil national (Dobler)

Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail

Oui à la flexibilisation, mais en protégeant la santé.

La plateforme se mobilise depuis des années en faveur du travail flexible. L'initiative exige que les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise soient libérés de toute obligation de saisir leur temps de travail. Ainsi, elle combine trois thèmes différents: l'amélioration des conditions-cadres pour les start-up, le travail flexible et la saisie du temps de travail. Les petites entreprises ont d'ores et déjà la possibilité de simplifier la saisie du temps de travail en vertu de l'art. 73b de l'OLT 1, à condition qu'une majorité des collaborateurs et collaboratrices y consente. Seul le nombre d'heures de travail total par jour doit être saisi. Dans les start-up, qui sont des entreprises en phase de démarrage, un important investissement dans le travail est souvent exigé, ce qui est juste. Néanmoins, nous estimons que la saisie du temps de travail est un élément important de la flexibilisation des horaires afin de garantir la protection de la santé des employés.

CONSEIL DES ETATS

19.09.2022



22.3391 Motion déposée au Conseil national (CSEC)

Positionner l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière comme partie intégrante de l'espace suisse de formation

Soutenir l'apprentissage tout au long de la vie avec des arrêts au stand.

Dans le système actuel de formation des adultes en Suisse, une orientation ciblée sur les groupes d'actifs les plus touchés par les changements structurels fait parfois défaut. La loi sur la formation continue repose sur le principe de subsidiarité. Cela signifie que la responsabilité individuelle prime, suivie de celle de l'employeur, et seulement en dernier lieu de celle des pouvoirs publics. Autrement dit: les connaissances, la volonté et les incitations font défaut, tant du côté des employés que des employeurs, notamment en ce qui concerne les personnes peu qualifiées ou gagnant un salaire bas (même à temps partiel) et les employés plus âgés. Souvent, ce sont les ressources en temps et en argent qui manquent. Les indépendants ou les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative passent souvent à la trappe. Cela signifie que la formation continue est surtout axée sur des activités pour lesquelles un investissement semble en valoir la peine, en termes d'horizon temporel et de retour sur investissement. On constate parfois un manque de contrôle de la qualité et des résultats, ainsi qu'un pilotage global et des investissements insuffisants. Des programmes tournés vers l'avenir, comme la Stratégie européenne en matière de compétences 2016, font défaut. Viennent s'ajouter à «l'approche patchwork» du système de formation des parcours professionnels de moins en moins linéaires, de nouvelles formes de travail et des rapports professionnels atypiques. Une formation continue ciblée passe idéalement par un bilan de compétences personnel (comme *viamia*). En cela, la plateforme soutient la préoccupation fondamentale de la commission. Concernant la poursuite de *viamia*, il est nécessaire de l'optimiser: l'offre doit être mieux adaptée aux groupes cibles présentant une faible employabilité, car jusqu'à présent, ce sont surtout des personnes ayant déjà une bonne employabilité qui ont fait appel au programme. De plus, il faut s'assurer que des offres comparables proposées par des associations et autres prestataires du secteur privé ne soient pas mises en concurrence.

21.09.2022



22.3864 Motion déposée au Conseil des Etats (Carobbio)

Introduire un mécanisme de «chèque fédéral» pour protéger les ménages de la baisse du pouvoir d'achat

Soutenir de manière ciblée.

Accorder des réductions en fonction du revenu pour des dépenses obligatoires comme les frais de santé ou les dépenses liées au logement ou à l'activité professionnelle est pertinent pour les personnes à bas salaires. Cependant, ces réductions n'atteignent pas forcément la classe moyenne, comme le révèle la dernière étude réalisée sur mandat de l'OFSP pour les primes d'assurance maladie. La question des primes d'assurance-maladie doit être traitée du point de vue des coûts et, dans les périodes où l'inflation est plus élevée, la perte de pouvoir d'achat peut être atténuée en compensant le renchérissement par le biais des salaires et des rentes. En outre, il convient de créer des incitations à la formation et à l'exercice d'une activité lucrative. En effet, ceux-ci augmentent le revenu, protègent contre le chômage et améliorent la retraite.

22.09.2022



22.3377 Motion déposée au Conseil national (CSSS)

Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité *Approbation.*

Cela fait des années que les barèmes de salaires actuels de l'AI sont reconnus comme problématiques et critiqués par les spécialistes. Actuellement, ces barèmes sont fondés sur des hypothèses irréalistes, ce qui a souvent pour conséquence que les personnes concernées se voient refuser des reconversions et des rentes et doivent donc recourir à l'aide sociale. Le calendrier proposé par le Conseil fédéral – soit un rapport de l'OFAS d'ici 2025 – est trop lent. Les bases de calcul devraient être révisées dès maintenant.

26.09.2022

Session extraordinaire relative au pouvoir d'achat



22.3803, 22.3861 und 22.3799

Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement

Généralement, le Conseil fédéral ajuste les rentes AVS tous les deux ans pour tenir compte de l'évolution des salaires et des prix. Les rentes sont adaptées plus tôt si le renchérissement dépasse 4% en l'espace d'un an. Cette adaptation se fait sur la base de ce que l'on appelle l'indice mixte, qui correspond à la moyenne de l'indice des salaires et de l'indice des prix. La dernière révision a été effectuée le 1^{er} janvier 2021. Une adaptation conformément à l'indice mixte en janvier 2023 serait donc le cours normal des choses. Une focalisation unilatérale sur le renchérissement, alors que celui-ci a été minime, voire négatif, pendant un certain temps, n'est pas appropriée, même en cas de financement par des dépenses publiques «superflues».

28.09.2022



22.036 Objet du Conseil fédéral

Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition de l'économie numérique) *Engager une réforme due depuis longtemps.*

Pour la plateforme, la prospérité et la paix sociale de la communauté internationale passent obligatoirement par des adaptations visant à mettre en place un système fiscal harmonisé et équitable. Il n'est pas question pour la Suisse de reprendre les réformes de l'OCDE et la consultation en cours clarifiera les détails. Ce qui compte, c'est plutôt de savoir comment la Suisse peut rester un pays d'implantation attrayant pour les entreprises actives au niveau international. Les trois piliers qui déterminent l'attractivité du site, à savoir la fiscalité, la stabilité et la main-d'œuvre qualifiée, doivent être rééquilibrés après que la situation fiscale aura été harmonisée au niveau international. Notamment pour les cantons d'implantation, des mesures doivent être prévues afin d'améliorer les conditions d'embauche et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Il convient en outre de garantir une base solide pour la sécurité juridique des entreprises en Suisse. Or, tant que le cadre contractuel et institutionnel avec l'UE n'est pas clarifié, cela n'est pas le cas.

Contact | die-plattform.ch/fr

— Dr. Ursula Häfliger, Directrice, T +41 44 283 45 78, info@die-plattform.ch

la plateforme – «For a strong Swiss workforce»

La plateforme est l'alliance politique des associations d'employés et associations professionnelles indépendantes. Avec plus de 88 000 membres, elle agit dans l'intérêt des professions de service, qui emploient actuellement 80% de la population active (avec une tendance à la hausse), et des métiers de la connaissance, le secteur professionnel qui connaît la plus forte croissance en Suisse. Elle travaille à des solutions innovantes dans les domaines de l'éducation et de la politique sociale et économique, permettant aux employés de mener une vie professionnelle épanouie et de développer leur potentiel tout au long de leur carrière professionnelle. Des professionnels forts et indépendants sont la base d'une société moderne et ouverte.

**société des employés
de commerce**
dynamiser l'économie. pour moi.

A Employés
Suisse

**SWISS
LEADERS**

vcb.ch

ZGp Zürcher Gesellschaft für
Personal-Management

Verkauf Schweiz
Vente Suisse
Vendita Svizzera
Verkauf Schweiz
Vente Suisse
Vendita Svizzera
Associazione dei professionisti della vendita e delle aziende

Kaderverband des öffentlichen Verkehrs KVÖV
Associazione dei quadri dei trasporti pubblici AQTP
Association des cadres des transports publics ACTP